

**Service Éducation - Enfance Jeunesse**

e-mail : service.jeunesse@ville-bollene.fr

Tél : 04 90 40 51 15 / 04 90 40 51 79

**Accueils de Loisirs « Périscolaire », Accueils de Loisirs « Sans Hébergement »**

**Etudes Surveillées**

**DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION**

Tout dossier sans la photocopie des pièces justificatives ne sera pas pris en compte

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 1 Fiche famille unique pour la 1ère inscription</li> <li><input type="checkbox"/> 1 fiche sanitaire complétée par enfant et par activité <b>avec photocopies des vaccins</b>. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie du document de Projet d'Accueil Individualisé (PAI).</li> <li><input type="checkbox"/> 1 photo par enfant et par activité</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile <b>périscolaire</b> et/ou <b>extra-scolaire 2023/2024</b></li> <li><input type="checkbox"/> Attestation d'Aisance Aquatique (ALSH)</li> <li><input type="checkbox"/> Annexe 1 signée du Règlement Intérieur</li> </ul>	<p><b><u>Pour le calcul de la participation familiale (Q F):</u></b>  <b><u>NB</u></b> : si vous fournissez les impôts, copie de l'avis d'impôt <b><u>où l'enfant est rattaché.</u></b>          Celle-ci vous sera rendue sur place ou détruite après traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Avis d'imposition 2023 sur revenus 2022</li> <li><input type="checkbox"/> Dès réception, avis d'imposition 2024 sur revenus 2023</li> <li><input type="checkbox"/> ou de non-imposition</li> <li><input type="checkbox"/> ou attestation de paiement CAF ou MSA de moins de 3 mois.</li> </ul> <p><b>En l'absence de ces documents, le quotient familial sera appliqué au tarif maximum.</b>  <b>(Les familles ne souhaitant pas communiquer le montant de leurs revenus se verront classées dans la tranche tarifaire la plus élevée).</b></p>
---	---

**TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS « PÉRISCOLAIRE »**  
**ACCUEIL DU MATIN ET ACCUEIL DU SOIR**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>ALP MATIN</b>	<b>ALP SOIR</b>
Inférieur à 396	0,50 €	0,50 €
De 397 à 796	0,75 €	0,75 €
De 797 à 1196	1,00 €	1,00 €
Supérieur à 1196	1,25 €	1,25 €

**TARIFS ALSH St Ferréol & ACM CURIE  
(Mercredis et Vacances Scolaires)**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIF JOURNÉE</b>	<b>TARIF ½ JOURNÉE – Mercredis uniquement</b>
Inférieur à 396	4,00 €	2,00 €
De 397 à 796	5,00 €	2,50 €
De 797 à 1196	6,00 €	3,00 €
Supérieur à 1196	8,00 €	4,00 €
Extérieur	10,00 €	5,00 €

- . Le paiement se fait lors de la réservation
- . La réservation est définitive
- . Les absences ne sont pas déductibles, sauf cas particuliers (voir règlement intérieur)
- . L'admission d'un enfant en Accueils de Loisirs « Périscolaire » est liée à une inscription dans un établissement scolaire.
- . Seuls les dossiers complets et correctement remplis seront enregistrés.
- . Les inscriptions sont possibles dès la rentrée scolaire jusqu'à fin décembre puis de janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**TARIFS ETUDES SURVEILLEES  
(Pré-inscriptions puis inscriptions au trimestre selon calendrier)**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIF JOURNÉE</b>
Inférieur à 396	0.75 €
De 397 à 796	1,00 €
De 797 à 1196	1.25 €
Supérieur à 1196	1.50 €

- . Pré-inscription à l'aide du document qui sera disponible sur le site de la ville sur la base d'une, deux, trois ou quatre séances par semaine et par trimestre.
- . Puis inscription en fonction des places disponibles. Elle ne sera effective qu'après réception du paiement du trimestre.
- . Les absences ne sont pas déductibles, sauf cas particuliers (voir règlement intérieur)
- . L'admission d'un enfant en Etudes surveillées est liée à une inscription dans un établissement scolaire.
- . Seuls les dossiers complets et correctement remplis seront enregistrés.

**Les réservations se font 7 jours calendaires avant la présence de l'enfant aux activités (ALP et ALSH)**

**Pour les études surveillées, les pré-inscriptions puis les inscriptions se font au trimestre.**

- Soit sur le Portail Famille AGORA
- Soit au Service Éducation - Enfance et Jeunesse

Le Service Éducation - Enfance et Jeunesse est ouvert du lundi au vendredi de :

8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier du personnel par la Mairie de Bollène.

Elles sont susceptibles d'être transmises aux différents services habilités de la collectivité et aux organismes dûment agréés et habilités. Elles sont conservées le temps de la gestion, du traitement et du suivi de votre dossier. Conformément

à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)"